

Image not found or type unknown



## YOUNITED Crédit ordinateur portable - Retrait

Par **NyaPassion**, le 10/01/2024 à 00:57

**Bonjour à tous !**

Voilà je suis étudiante et pas très douée pour tout ce qui concerne le droit.

Je me trouve face à une situation où je me demande si c'est normal ou non.

J'ai récemment fait l'achat à crédit d'un PC portable à 1500 euros accepté par Younited Crédits. je l'ai réalisé le 8/01. Je pensais pouvoir aller le récupérer directement à la boutique, j'envoie donc un message à l'équipe pour savoir quand je peux venir. De la on me répond que c'est dans 14 jours car j'ai payé avec Younited. Je vais me renseigner un peu et je trouve sur Google qu'il s'agit en fait du délais de rétractation du consommateur...

Alors ma question est: Puis je aller réclamer le pc directement ou je dois attendre réellement 14 jours alors que sur le contrat et l'application united il y a bien écrit que tout est PAYÉ et en attente de recevoir le bien pour pouvoir débloquer les premiers paiements.

Je n'y connais absolument rien alors merci beaucoup pour vos conseils et explications !

Nya

Par **miyako**, le 10/01/2024 à 08:14

Bonjour,

Vous avez un delai de rétractation de 14 jours **qui doit obligatoirement figurer sur votre commande via internet**. Si cela ne figure pas , revenez nous voir ,on vous indiquera ce qu'il faut faire.

Quand au credit ,effectivement la ste de crédit ne débloquera les fonds qu'à l'issu du délai de rétractation de 14 jours. Donc la réponse du vendeur est normale .

Cordialement

Par **janus2fr**, le 10/01/2024 à 09:37

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2434>

[quote]

Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires après la signature de l'offre de prêt pour revenir sur votre engagement.

Le vendeur ne doit pas vous livrer le bien ou commencer la prestation de service avant la fin de ce délai de rétractation.

Néanmoins, si vous en faites la demande par écrit, le vendeur peut faire la livraison du bien ou la fourniture de service immédiatement ou dans un délai inférieur au délai de 14 jours calendaires. On parle de délai abrégé.

[/quote]

Par **NyaPassion**, le **10/01/2024** à **11:34**

Merci pour votre réponse rapide, je vais tenter le délai abrégé par écrit alors !

J'ai bien mon délai de rétractation de 14 jours qui figure sur mon contrat Younited Crédits à défaut de figurer sur la commande et sur le site.

Très bonne journée

Par **miyako**, le **10/01/2024** à **18:56**

Bonsoir,

La maison de crédit a bien fait son travail, mais pas le vendeur qui aurait dû faire la même chose. Mais dans ce cas, pas de problème, le délai de rétractation vendeur vous est automatiquement acquis, il suffit de lui envoyer un mail comme quoi, vous vous rétractez, et surtout prévenez la maison de crédit dans les délais.

Cordialement